

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 JUIN 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 7 juin 2023*

Aujourd'hui, à quinze heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 24 Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.